

Programme d'investissements d'avenir

**OB
JEC
TIFS**

**Soutenir l'innovation
sous toutes ses formes**

**Conforter les positions
nationales dans les
secteurs d'avenir**

Description de la mesure

Avec une taille cible de 20 Mds € sur cinq ans, le quatrième Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4) combinera deux logiques d'intervention :

- Financer des investissements exceptionnels sur quelques filières ou technologies émergentes, prioritaires pour la compétitivité de l'économie, la transition écologique et la souveraineté des modèles d'organisation : les technologies numériques, la recherche médicale et les industries de santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire, les transports et mobilités durables, les villes de demain, l'enseignement numérique, les industries culturelles et créatives...
- Garantir un financement structurel prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, pour faire de la France le terreau le plus fertile en Europe pour les enseignants chercheurs, chercheurs et les entrepreneurs.

Le PIA4 accompagnera des projets innovants et de nouveaux modèles d'affaires porteurs d'indépendance et de création de valeur pour l'économie nationale et les territoires, en finançant le développement de la recherche, de la propriété intellectuelle, des savoir-faire, des capacités industrielles ou de l'exportation de technologies et de services.

Il comportera une dimension territoriale affirmée, par la recherche de partenariats renforcés avec les grands acteurs des territoires et par l'enrichissement des innovations par la démonstration territoriale en conditions réelles.

Enfin, le PIA4 interviendra en fonds propres pour soutenir la structuration et la croissance du marché du financement des entreprises innovantes à travers des fonds d'investissement directs, généralistes ou thématiques, ou des fonds de fonds. Ils ont vocation à couvrir une défaillance ou une insuffisance avérée de marché, dans tous les segments du capital-investissement, du pré-amorçage au capital-croissance en passant par l'amorçage et le capital-risque.



Pilote : État (Secrétariat général pour l'investissement)



Partenaires : Conseil régional, branches professionnelles, Bpifrance, universités, acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, laboratoires, collectivités territoriales



Financement national : 11 Mds € au titre du plan de relance



Calendrier : 2020-2022



Démarches

Se connecter au site du Secrétariat général pour l'investissement
<https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

INFORMATIONS